



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°31 du 24 septembre 2004.

## **Spécial** **Comptes Rendus**

### SOMMAIRE

#### **Conseil syndical national du SNTRS-CGT - 23 septembre 2004**

<b>Rapport fait devant le CSN par Annick Kieffer pour le Bureau National</b>	<b>1</b>
<b>La déclaration du CSN sur la situation et l'action</b>	<b>4</b>
<b>La Motion du CSN sur la constitution européenne</b>	<b>5</b>
<b>La décision du CSN sur les cotisations syndicales</b>	<b>5</b>
<b>Communiqué de presse SNTRS-CGT sur le budget 2005</b>	<b>6</b>
<b>Compte rendu de la réunion DG INSERM – Syndicats du 14.09.2004</b>	<b>6</b>

# Conseil Syndical National du SNTRS-CGT

23 septembre 2004

## Rapport devant le CSN

Par Annick KIEFFER

Le gouvernement a essuyé un revers électoral exceptionnel au printemps 2004. Il n'en poursuit pas moins sa politique, ne l'ajustant qu'à la marge. Les grandes lignes en sont : baisse de l'emploi public, régionalisation, privatisation, réforme libérale de la sécurité sociale, de l'assurance-chômage, la pression sur les salaires via l'augmentation du temps de travail sans hausse des salaires. Les salaires stagnent.

Cette politique est menée aussi dans d'autres pays d'Europe : initiée par la Grande-Bretagne, elle est suivie dans les pays où les acquis sociaux étaient importants, tels que la Suède, Les Pays-Bas et maintenant l'Allemagne.

Le gouvernement, au nom du libéralisme, fait appel à l'arsenal législatif pour imposer ses régressions sociales. Anicet Le Pors dans un article publié le mardi 21 septembre dans l'Humanité signale le paradoxe d'un système qui, « plus il se réclame idéologiquement du libéralisme, plus il se sent contraint de légiférer, de réglementer, et de bureaucratiser pour asseoir sa domination politique, en contradiction avec son discours économique dominant qui chante les vertus du contrat contre la loi. L'essor de la contractualisation a accompagné la dégénérescence des politiques économiques : segmentation de l'action publique, lobbying, clientélisme. »

Cette idéologie a produit dans la recherche les effets que l'on connaît, mais dont on n'a pas fini de faire l'analyse et de tirer les leçons : pilotage bureaucratique, amputations et régressions budgétaires, baisse de l'emploi statutaire, développement des CDD, marginalisation puis mise en cause directe des procédures et des instances démocratiques. L'explosion de la précarité, l'asphyxie financière ont produit l'explosion exceptionnelle de la colère dans la recherche cet hiver.

Le syndicat a analysé ces processus de régression, les a dénoncé et a appelé à la mobilisation pour obtenir le versement de l'argent du par l'Etat et le rétablissement des emplois statutaires. Ses explications, l'activité de ses militants, les AG réunies depuis des années dans les laboratoires ont joué un rôle majeur dans le mouvement, même si, in fine il a été déclenché par d'autres, en dehors de lui. Dans ce contexte, le BN et la CE ont choisi de jouer un rôle actif dans la mobilisation ; nous avons incité à signer la pétition qui a lancé le mouvement SLR, malgré les réserves sur certains aspects du texte ; nous avons pesé auprès des syndicats de la recherche pour agir et mener des actions, pour faire intervenir les personnels ; nous sommes intervenu dans ce sens auprès de SLR, mettant en avant les créations de postes et le rétablissement des crédits ; nous avons agité pour que la CGT intervienne et

participe à la réflexion, avec son apport spécifique qui lui vient de son caractère interprofessionnel ; nous avons oeuvré auprès de la CGT pour qu'elle mène sa réflexion propre sur la situation de la recherche publique et privée et pour qu'elle fasse des propositions ; nous avons appelé à un vaste débat pour promouvoir des avancées pour la recherche et pour en améliorer le fonctionnement, dans toutes ses dimensions. Le premier recul du gouvernement n'a été possible que parce que nous avons poussé à la mobilisation, et poussé SLR à mobiliser. Le syndicat a assuré avec une grande énergie toutes les actions menées pendant cette période à Paris et dans les régions.

Dans le même temps, le syndicat a tenu à s'exprimer, à faire connaître, à diffuser largement ses propositions (le 4 pages sur le débat de la recherche) ses analyses, ses appels propres. Il a refusé d'agir contre SLR comme l'a fait la CFDT, mais a agi à ses côtés, avec ses revendications, en pleine autonomie. Il a choisi d'être dans le mouvement et de faire débattre de ses idées, de ses propositions et de ses modes d'action et non de rester sur le trottoir à regarder passer les cortèges. Si le syndicat a appelé les militants et les personnels à participer largement aux CLOEG pour élaborer des solutions à la crise de la recherche, il a eu aussi le souci d'avoir son expression propre et de la faire connaître. Cette activité a permis de repousser toutes les propositions alternatives négatives : du CNU à du Nerf.

Des propositions de réformes sont actuellement en débat. Les rapports de force entre les CLOEG, dont la composition est fort diverse selon les lieux, et le CIP, dont certains membres veulent imposer leur point de vue, sont difficiles. Le sort des textes en témoigne. Rien n'est encore joué. La mobilisation est retombée ; mobiliser pour réfléchir ensemble et élaborer des revendications est difficile. L'enjeu est pourtant de taille : il importe que les textes soient portés par les personnels si l'on veut avoir la moindre chance qu'ils soient pris en compte. C'est seulement si les personnels s'y reconnaissent qu'ils les défendront, même si cette condition, nécessaire, est loin de suffire pour que le gouvernement les retienne. La lutte ne finira pas demain. Il revient au syndicat d'élargir le rapport de force et de peser dans le débat puis dans la lutte pour leur prise en compte.

Le gouvernement a certes partiellement reculé sur les revendications phares, il n'a pas renoncé. En témoignent les projets de budget 2005, les projets des organismes, la façon tenace, têtue, sourde et aveugle dont Larroutou et Bréchet mettent en place leurs réformes.

Les propositions en débat dans les Etats Généraux, les solutions proposées par Larroutou et Bréchet, n'ont pas toutes été envisagées par le syndicat. Le BN et la CE ont

donc été amenés à avancer des propositions ou à se prononcer sur des points que nous n'avons pas encore débattus. Nous proposons au CSN de donner une orientation pour les positions que le BN et la CE seront amenés à prendre dans les prochains mois, mais de ne pas fermer le débat maintenant : ces points seront l'objet d'un débat plus approfondi au prochain congrès du syndicat, en novembre 2005. Ces points portent sur la régionalisation (BL propose 5 régions, avec concentration des pouvoirs scientifiques et administratifs entre les mains des DIR qui constitueront son équipe de direction, le gouvernement propose de pôles de compétitivité, le CIP des PER), l'évaluation (doit-elle être maintenue comme actuellement au niveau des organismes, ou des niveaux d'évaluation comme le propose Brezin, on encore une agence de label comme le veut Larroutourou ?) et l'Europe (un conseil de la science européen).

## Le budget 2005

### Les grandes lignes du budget :

- Suppression de 7188 emplois de fonctionnaires
- Baisse des taux de l'impôt sur les sociétés
- Exonération de la taxe professionnelle sur les investissements productifs
- Mise en place de pôles de compétitivité avec franchise fiscale et crédit de taxe professionnelle jusqu'à 1000 euros par salarié dans le cadre du plan anti-délocalisations.
- Faible augmentation des budgets dits « prioritaires » (recherche +3,8%, culture +5,6%, éducation +2,5%)
- Hausse des crédits militaires pour atteindre 2,2% du PIB en 2008
- Hausse des crédits de ministères « non prioritaires » : de la justice (+3,4%) et création de 1100 emplois
- Suppression de 5000 postes dans l'enseignement secondaire.

**Pour la recherche**, le BCRD passe de 8,929 à 9,285 milliards d'euros. Le milliard promis se réduit à une peau de chagrin pour la recherche publique :

- 356 millions au BCRD
- 350 millions pour la création de l'agence pour la recherche
- 300 millions de crédits d'impôt

### Faisons les comptes.

159 millions restent gelés sur la dotation 2003.

Il y a une « impasse de 15 millions sur les crédits de personnels, dépense prise sur les crédits dégelés en 2004.

Le gouvernement a décidé de passer à une comptabilité en CP dès 2005 ; le rattrapage des CP coûte 250 millions à verser en 2005. Or on constate bien une augmentation des CP (+192,50 M€ dans les EPST, +27,8 dans les EPIC, je n'ai pas trouvé le chiffre pour les universités).

Où est donc l'effort pour la recherche publique ??

Le gouvernement entend accroître le pilotage : les crédits seront alloués aux labos sur la base de « l'excellence scientifique ».

### Autres composantes du milliard :

350 millions sont liés à la création de l'agence nationale

pour la recherche qui remplace le FNS et le FRT. Ces crédits iront à la recherche fondamentale et appliquée, à l'innovation en partenariat entre le public et le privé, et pour le financement de projets sélectionnés sur critère d'excellence, l'évaluation étant faite par des comités d'experts internationaux. L'agence pourra faire des dotations en capital aux fondations. Elle sera « ancrée dans les organismes et les universités ». Elle est créée sous forme de GIP.

Les ressources proviendront des cessions de participations de l'état : la recherche est donc en partie financée par la vente des biens des citoyens, les entreprises nationales.

Enfin 300 millions sont du crédit impôt recherche, dispositif inefficace, cadeau aux entreprises dont le syndicat demande la suppression.

Le gouvernement crée un contrat d'assurance vie dont une partie ira aux entreprises, pour financer l'innovation. Il crée des pôles de compétitivité, véritables zones franches qui regrouperont des laboratoires publics, des universités et des entreprises, bénéficieront d'exonérations d'impôt sur les bénéfices, de la taxe professionnelle et de la taxe foncière et d'allègements des cotisations sociales patronales sur les salaires allant de 25 à 50%. Les moyens des organismes et des universités seront concentrés sur ces pôles (NB et sur les programmes prioritaires)

### L'emploi

Il n'y a aucune création d'emploi dans les EPST, ceci pour la deuxième année consécutive (stabilité après restitution des postes). Les 550 postes sont budgétisés sur 2004. Seules 259 transformations d'emploi sont prévues dans les organismes.

20 postes d'accueil sont créés pour des chercheurs étrangers avec des niveaux de rémunérations assez ronds. Les CDD créés et maintenus en 2004 sont consolidés en 2005, soit 200 post doc et 300 CIFRE. 40 nouvelles conventions CIFRE sont créées. Il y a 4000 allocations de recherche soit un peu plus que les années précédentes.

2 millions d'euros seront alloués aux cotisations sociales sur les charges patronales pour les libéralités.

Dans les universités, les 100 postes sont consolidés au budget 2005 et 150 postes de MC sont créés. 750 postes sont affectés à résorber l'emploi précaire et 350 transformations d'emploi sont prévues.

### Au total :

La lutte des personnels n'a pas permis au gouvernement de mettre à exécution son programme de baisse de l'emploi statutaire et de flexibilité.

Elle l'oblige à faire attention aux mots, et à bannir si possible le terme de CDD.

Surtout elle l'a contraint à hiérarchiser ses priorités :

- flexibilisation des systèmes de recherche au travers ses modes de financement (crédits sur priorités, alloués aux labos sur critères, agence de moyens, etc.) et des emplois (en échec partiel pour le moment),
- mise à disposition des entreprises au moyen des pôles de compétitivité qui permettent par ailleurs le transfert

partiel des charges de recherche, et au moyen des fondations (encore marginales).

La question qui se pose à nous est celle de la remobilisation des personnels après un premier recul. Il importe pour cela de créer les conditions de la mobilisation en recherchant l'unité sur des mots d'ordre clairs et fédérateurs. Il faut proposer des actions et demander aux élus de la nation de venir débattre et s'expliquer, dans la rue lors d'une

manifestation, ou lors d'AG à Paris ou dans les régions, faire agir les personnels au moment des états généraux, au moment des CA des organismes, du vote du budget.

Pour peser il faut être fort, d'où l'importance des campagnes d'adhésions, de formation des syndiqués, des explications auprès des personnels.

## Déclaration du Conseil Syndical National du SNTRS-CGT

Le CSN du SNTRS-CGT constate que le mouvement de la recherche, au premier semestre 2004, a fait reculer le gouvernement sur sa tentative de réduire à court terme le nombre de postes statutaires et le financement public dans la recherche. Cependant le gouvernement n'a pas renoncé à accroître le nombre des précaires et accentué le pilotage du système de recherche pour le soumettre aux objectifs des entreprises. Pendant cette période, le SNTRS-CGT a joué un rôle important pour initier les actions avec toutes les forces qui ont contribué à ce mouvement tout en gardant sa liberté d'expression par rapport à SLR et aux autres syndicats. Le SNTRS-CGT doit maintenir cette orientation. Il continuera à agir pour que les conclusions des Etats Généraux soient les plus proches possibles des idées qu'il défend. Cependant, il n'est pas question qu'il se considère engagé par le texte final qui sera adopté par les Etats Généraux. Il donnera sans concession son point de vue sur ce texte. Mais surtout, l'action pour les revendications des personnels et des jeunes (doctorants, post-docs, précaires de toutes catégories) ne doivent pas s'arrêter avec les Etats Généraux. Il faut continuer à mobiliser pour combattre les projets des directions du CNRS et de l'INSERM et pour que la Loi de Programmation et d'Orientation de la recherche n'impose pas des réformes dont nous ne voulons pas et prenne en compte les revendications.

Le SNTRS-CGT maintient tous ses objectifs revendicatifs fixés par son congrès.

En ce qui concerne **l'emploi** : croissance des postes statutaires de la Fonction Publique d'Etat (ITA, chercheurs, IATOS et enseignant-chercheurs), lutte contre la précarité, amélioration des salaires et de la reconnaissance des qualifications pour rendre la recherche attractive.

En ce qui concerne **l'évaluation des personnels et des structures** : maintien de son caractère national, dans les établissements au plus près des laboratoires et des personnels, renforcement de la démocratie (les pairs avec une majorité d'élus).

En ce qui concerne **le financement** : revalorisation importante du financement public avec une part prépondérante du financement sur la base d'une évaluation périodique des laboratoires (financement dit récurrent). Les grandes orientations du financement incitatif doivent être définies par le Ministère mais pas la répartition entre les équipes. Il faut simplifier le financement public.

En ce qui concerne **les structures** : maintien d'EPST ayant une politique nationale à côté des Universités, renforcement au niveau régional de la gestion administrative, direction et

instance régionales pour les relations avec les Universités et les Collectivités locales.

En ce qui concerne **l'Union Européenne**, elle doit contribuer à développer la recherche fondamentale. La communauté scientifique doit avoir une représentation à ce niveau. Il faut mettre en place au niveau européen des procédures démocratiques d'évaluation. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

En ce qui concerne les **orientations stratégiques**, il faut un débat périodique dans l'ensemble du pays. Les choix sont l'objet de luttes avec des arbitrages politiques et scientifiques qui doivent être faits au Ministère, dans les EPST et les Universités après une large consultation.

Il faut une **politique nationale forte**, notamment au niveau des disciplines, qui réponde aussi aux besoins en région. Cette organisation doit permettre une **meilleure coordination régionale** et la mise en synergie. Les conditions de mise en œuvre, les prérogatives et le fonctionnement des structures régionales doivent assurer une plus grande **démocratie**.

**Dès aujourd'hui, il faut mobiliser contre les politiques que les directions s'efforcent de mettre en œuvre au CNRS et à l'INSERM.**

### Au CNRS

La direction essaie d'appliquer son projet de réforme malgré les fortes oppositions qui se sont exprimées et sans attendre les conclusions des Etats Généraux. Le SNTRS-CGT exige que la direction ouvre de véritables négociations avec les organisations syndicales après les conclusions des Etats Généraux.

Le SNTRS-CGT est en désaccord avec de nombreux aspects de ce projet et notamment les points suivants :

- La direction veut diminuer les emplois statutaires au profit d'emplois de contractuels.
- La direction veut donner des primes à quelques-uns au lieu d'une véritable revalorisation des salaires et des carrières.
- Le CNRS se recroquevillerait sur quelques créneaux prioritaires en faisant gérer par les Universités les personnels CNRS travaillant en dehors de ces créneaux.
- Tous les concours ne seraient plus nationaux et les régions donneraient un avis pour les concours nationaux ! Les garanties statutaires seraient donc balayées.
- La direction considère que la démocratie n'est pas à prendre en compte pour l'évaluation d'où la réduction du

- nombre d'élus, les Jurys à composition variable, etc.
- La direction ne veut pas que le Comité National intervienne dans ses décisions scientifiques. Il n'est pas clair si les Jurys d'admissibilité issus du Comité National pourront encore faire à moyen terme des propositions de classement pour le recrutement des chercheurs et la création des unités.
  - La structuration régionale proposée remet en cause l'existence d'une politique scientifique nationale et ne peut que renforcer la concurrence entre les régions intervenant avec des moyens différents.

### A l'INSERM

La direction a entrepris de transformer la gestion scientifique et administrative de l'Organisme sans texte et sans avis formels des instances scientifiques et des instances réglementaires comme le CTP. C'est le règne de l'arbitraire et de l'opacité. Les chercheurs et ITA ne savent plus vraiment quelles sont les règles du jeu :

- Les crédits des équipes sont distribués avec d'énormes différentiels sans que les bases de ces choix soient connues
- La direction décide des créations et suppressions d'équipes sans critères clairs et souvent sans respecter l'avis des instances scientifiques
- La direction ne s'appuie que sur l'évaluation hiérarchique

- pour les avancements des ITA
- Les procédures bureaucratiques étouffent les laboratoires (SAFlr, etc.).

### AGIR

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à se réunir sur tous les sites pour débattre de la situation et des actions à entreprendre pour faire reculer les directions.

Il les appelle à agir pour obtenir :

- une augmentation vigoureuse des crédits alloués dans le BCRD à la recherche publique,
- des créations d'emplois
- un plan d'intégration des précaires
- l'arrêt des projets Bréchet et Larroutou et de leur expérimentation
- la concrétisation des acquis de la lutte dans une loi de finance rectificative.

Il leur proposera des actions notamment à l'occasion des Etats Généraux à Grenoble les 27 et 28 octobre 2004, au moment du débat parlementaire sur le budget et lors des CA des organismes.

**Cette déclaration a été votée par 53 pour et 2 abstentions.**

Ivry-sur-Seine, le 23 septembre 2004

## Motion sur la constitution européenne

Le Conseil Syndical National du SNTRS-CGT réuni le 23 septembre 2004 se prononce contre le projet de constitution européenne. Ce projet exprime une organisation capitaliste et libérale de la société, néfaste aux salariés et aux populations. Il appelle les personnels à débattre et à s'exprimer sur ce projet !

**Cette motion a été adoptée par 43 Pour, 1 contre et 11 abstentions**

**Elle a été transmise au Bureau Confédéral, à la FERC, à l'UGFF et à l'UGICT.**

## Décisions concernant les cotisations syndicales

La CGT s'est fixé un niveau de cotisation de 1% du salaire annuel + primes nets pour tous les salariés.

Depuis plusieurs dizaines d'années le SNTRS applique le taux de 0.94%. Il devait aller très progressivement vers le 1%. Cette progression s'est arrêtée.

Aujourd'hui, nous vous proposons une augmentation de ce taux, justifiée par des charges en augmentation dont :

- actions nombreuses,
- actions de formation des élus et militants du SNTRS en plus grand nombre,
- nécessité d'assurer les salaires des deux secrétaires du syndicat,
- augmentation du nombre de recours en défense individuelle, y compris des dossiers nécessitant une assistance de conseils juridiques dont le coût est important, lourd à supporter par le syndicat.

Tout ces arguments valent quelque soit le système de répartition de la cotisation dans la CGT.

**Pour les actifs, le Bureau national propose de passer, en 2005, de 0.94 à 0.96% du salaire net, prime comprise.**

**En ce qui concerne les retraités**, soumis aux mêmes règles que les actifs, jusqu'en 1996 (0,94%) le taux a été réduit à 0.50%, seuil minimum recommandé par la confédération.

**Le BN propose de revenir progressivement au même pourcentage que les actifs, en effectuant un palier à 0.6% des pensions nettes en 2005.** L'intégration de l'abonnement à la revue "Vie nouvelle" dans la cotisation justifiant en partie son augmentation.

Après un débat passionné sur ces propositions qui a mis en avant la nécessité de mieux expliquer l'utilisation des cotisations, étant donné leur niveau plus élevé à la CGT que dans d'autres syndicats. Cette situation créant pour certains un frein à l'adhésion. Point de vue qui n'est absolument pas partagé par d'autres.

Tous étant d'accord pour assurer des moyens de fonctionnement pour la CGT.

**Les deux propositions ont été adoptées à l'unanimité moins un vote contre.**

## Communiqué de presse

### Budget Recherche 2005 : le gouvernement garde le cap libéral !

Le mouvement de la recherche du premier semestre 2004 a fait reculer le gouvernement sur sa tentative de réduire le nombre de postes statutaires et le financement public dans la recherche. Cependant il n'a pas renoncé à accroître le nombre de précaires et à accentuer le pilotage du système de recherche pour le soumettre aux objectifs de rentabilité à court terme des entreprises, comme le montre le projet de budget 2005 du Ministère de la Recherche présenté ce mercredi 22 septembre au conseil des ministres.

L'affichage médiatique du « milliard » donné à la recherche ne doit pas faire illusion.

En réalité, le gouvernement n'a fait qu'un rattrapage partiel des annulations des crédits 2002 et 2003 des EPST : sur les 356 millions d'euros d'augmentation du Budget Civil de Recherche et Développement (BCRD), au moins 250 millions d'euros correspondent au rattrapage des Autorisations de Programme (AP) en Crédits de Paiement (CP), en vue du passage en 2005 à un budget seulement en CP pour préparer la future application de la LOLF <sup>(1)</sup>. D'autre part, cette augmentation du BCRD est loin de couvrir les 375 millions d'euros d'annulations de crédits de 2002 et 2003.

Le gouvernement maintient un statu quo sur les effectifs budgétaires des personnels de la recherche (chercheurs et personnels techniques) en 2005 comme en 2004, ce qui est en soi un acquis à mettre à l'actif du mouvement des personnels de la recherche, mais qui ne saurait suffire pour résorber la précarité importante dans les organismes de recherche et à l'université et pour assurer une croissance significative des effectifs impliqués dans la recherche publique.

De plus, le 1/3 de ce « milliard » (300 millions d'euros) correspond en fait à des aides directes ou indirectes aux entreprises privées afin que celles-ci accentuent leur effort de recherche en France : crédit d'impôt recherche augmenté (235 millions d'euros) sans assurance qu'il y aura des dépenses supplémentaires en R&D, exonérations fiscales sur les bénéficiaires, sur la taxe professionnelle et la taxe foncière, allègements de cotisations sociales dans le cadre de la mise en place de « pôles de compétitivité », ... Or, cette même politique de « cadeaux fiscaux » sans aucun contrôle a posteriori, menée depuis des années par les divers gouvernements, ne marche pas ! En effet, les dépenses de R&D observées depuis 1998 ont pour la première fois baissé de 2,7%

en volume en 2003, l'élément marquant étant la baisse sensible de la part des entreprises <sup>(2)</sup>. De même, les 15 plus importantes entreprises françaises ont diminué leur effort de recherche. Et pourtant le gouvernement continue !

La création d'une Agence Nationale de la Recherche, dotée de 350 millions d'euros d'origine « extra-budgétaire » (privatisations, bons du trésor, vente d'or, assurance-vie...), a été décidée par le Gouvernement sans attendre les conclusions des débats des Etats Généraux de la recherche en cours, ni la future Loi d'Orientation et de Programmation (LOP) qui doit en découler, ce qui apparaît pour le moins comme un manque de respect du débat démocratique. Cette agence aura en charge les actions incitatives sur des projets très appliqués et pourra aussi faire des dotations en capital aux Fondations de recherche que crée le gouvernement. Ces mesures ne peuvent qu'accentuer un pilotage des recherches sur des projets à court terme au détriment de la recherche fondamentale et non finalisée, et contribuer au développement de la précarité.

Les personnels de la recherche attendent qu'une véritable politique de relance de la recherche publique soit entreprise dans ce pays. Il faut prendre des mesures concrètes, en particulier une augmentation sensible des dotations directes aux organismes publics et aux universités et une croissance significative des emplois statutaires chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels techniques (ITA, IATOS), ce qui n'est pas ce que propose ce projet de budget 2005.

Le SNTRS CGT appelle donc les personnels de la recherche et de l'université à se mobiliser durant cette période pour faire pression sur le gouvernement et sur les représentants de la nation pour la défense du service public de recherche et d'enseignement supérieur.

Villejuif, le 24 septembre 2004

#### Références :

(1) Rapport n°1771 "L'exécution des crédits de la recherche" de la commission des finances de l'Assemblée Nationale du 23 juillet 2004, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/budget/plf2004/b1110-32.asp>

(2) Indicateurs R&D 2003 en France (Ministère de la recherche) [www.recherche.gouv.fr/indicateursRetD](http://www.recherche.gouv.fr/indicateursRetD)

\*\*\*\*\*

### Réunion syndicats -DG de l'INSERM du 14.09.2004

#### Lettre adressée au DG préalablement :

Monsieur le Directeur Général,  
Vous avez invité l'ensemble des syndicats représentant les personnels de l'Inserm à une réunion le 14 Septembre. Nous vous remercions de cette proposition que nous interprétons comme un appel à renouer le dialogue social qui a disparu à l'Inserm. Dans cette perspective, nous tenons à vous rappeler que, pour nous, participer à ces rencontres signifie qu'elles soient organisées d'après un ordre du jour précis, qu'elles fassent l'objet d'un compte-rendu accompagné d'un relevé de conclusions et enfin qu'elles soient suivies d'effets.

Lors de la prochaine réunion, nous souhaitons aborder en priorité des questions qui relèvent directement de votre compétence et concernent les thèmes suivants :

#### 1. Personnels

- demande budgétaire 2005, remplacement des départs en retraite
- politique de CDD à l'Inserm
- concours internes ITA 2004 reporté en 2005
- transformation de postes avec disparition des catégories C
- pré-classement régional des promotions ITA
- retard dans le recrutement, l'évaluation, les titularisations, les promotions des chercheurs
- concours DR2 conditionné par une mobilité hors de l'unité
- contrats d'interface

## 2. Instances

- rôle des instances dans les prochaines créations d'unités

- les TGU

- les unités " en attente " de création pour 2005

*Nous vous demandons que ces questions soient traitées préférentiellement à d'autres thèmes de réflexion plus généraux, et nous insistons sur notre volonté qu'un dialogue social suivi d'effets soit rétabli dans notre organisme.*

*Les syndicats SGEN-CFDT-INSERM, SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNIRS-CGC, CFTC*

Tous les syndicats signataires de la lettre étaient présents à la réunion, la délégation du SNTRS-CGT était composée de J. Kister, C. Labat et V. Dessirier. La délégation de la direction de l'INSERM était composée de 5 personnes dont le DG, C. Bréchet, le secrétaire général, H. Douchin (arrivé en retard) et la DRH, F. Pierre.

C.M. Bachelet (SGEN-CFDT) a rappelé au nom de l'intersyndicale notre souhait qu'un dialogue social suivi d'effets soit rétabli dans notre organisme. L'ensemble des organisations syndicales s'était mis d'accord pour aborder uniquement les sujets relevant de l'autorité du DG de l'INSERM sans aborder les sujets généraux qui, à notre avis, relèvent du débat en cours dans les Etats Généraux de la Recherche. Sur les sujets abordés, nous avons demandé des discussions concrètes qui aboutissent à des résultats tangibles et la prise en compte de nos revendications.

Mr Bréchet a exprimé son accord pour l'ordre du jour proposé par les syndicats.

### Politique de l'emploi à l'INSERM :

**Recrutement des ITA et transformation de postes avec disparition des catégories C:** nous avons interrogé le DG sur le recrutement ITA pour 2005 et en particulier sur la disparition programmée des catégories C (AGT et AJT). Mr. Bréchet nous informe que les demandes sont fortes, mais pas exaucées. La première vague importante des départs en retraite se fera sentir en 2006, ceci dit l'INSERM espère un niveau de recrutements en 2005 comparable à celui de cette année (nous n'avons aucune garantie). L'annonce des chiffres sera faite par le ministre de tutelle le 22/09/2004. Les recrutements en catégorie C ne se feront plus qu'à partir des grades AJT. L'INSERM programme la disparition des grades d'AGT, il n'y aura pas de recrutement à ce niveau et les agents de ces grades seront incités à se former pour accéder aux grades supérieurs. Mme Pierre nous dit que cela permet de proposer des postes mieux rémunérés pour des tâches plus diversifiées et plus valorisantes. Mr Bréchet a indiqué que cette évolution est en accord avec les demandes des laboratoires. Nous avons exprimé notre opposition à la disparition des AGT et nous avons insisté sur le fait que les catégories C sont indispensables au bon fonctionnement des laboratoires et des services. L'absence de demandes des laboratoires relève plus de l'autocensure que de l'absence des besoins. Par ailleurs le recrutement à tous les niveaux a un rôle d'intégration sociale dans les instituts publics, l'absence de recrutement dans les catégories les moins qualifiées se traduira par une augmentation de l'externalisation et de la précarité. Concernant **le recrutement des handicapés,**

l'Inserm en a recruté 10 en 2003 et 4 en 2004. La direction souhaite maintenir le cap en 2005.

Pour les **recrutements chercheurs**, il y a eu 73 postes CR en 2004, l'Inserm espère un nombre comparable de postes en 2005. Concernant la **politique de CDD**, l'Inserm maintient sa politique. Il y aura des contrats « jeunes chercheurs » d'une durée de 3 à 5 ans qui regroupent les anciens « contrats avenir » et les contrats du ministère de 3 à 5 ans (34 attributions en 2004 avec une rémunération brute de 2700 Euros /mois) et des CDD « post-docs » d'une durée de 12 mois renouvelables 1 fois, (36 attributions en 2003, 25 en 2004 avec une rémunération brute de 2150 Euros/mois). Pour justifier sa politique de précarisation des jeunes chercheurs, Mr Bréchet a développé une partie de son discours habituel : possibilité pour les jeunes de retour de l'étranger de se réintégrer dans l'univers de la recherche nationale, ces contrats offrent un salaire et une garantie sociale (il nous a épargné son discours sur l'excellence...). Nous nous sommes exprimés pour contester cette politique qui institutionnalise un recrutement tardif et n'offre pas d'alternative pour ceux qui ne réussissent pas le concours, à titre d'exemple la moitié seulement des personnes ayant bénéficié d'un « contrat avenir » a été recrutée de façon permanente. L'évaluation des candidats conditionne le type de contrat qu'ils obtiendront. La question est: que deviennent les autres avec un post-docs bac + 10 ou après un CCD INSERM de 5 ans avec bac + 16. Dans le marché du travail, aucun autre métier n'est soumis à un tel traitement.

Les organisations syndicales ont exprimé leur vive opposition à la décision prise par l'INSERM de **ne pas organiser de concours interne ITA** en 2004. Nous avons rappelé que le concours de cette année s'inscrivait dans la lutte du personnel de la recherche pour récupérer les 550 postes supprimés par le ministère en début d'année. La lutte a permis d'obtenir à l'INSERM 20 possibilités supplémentaires de promotions ITA par concours interne (sur un total de 50). Cette décision a été prise sans aucune concertation avec les représentants du personnel, elle traduit bien l'état déplorable du dialogue social dans notre institut. Les raisons invoquées ne sont pas recevables, la conséquence pour le personnel est une année blanche pour les promotions par concours. L'Inserm a l'intention d'organiser un concours interne ITA unique 2004-2005 début 2005. Il semblerait que cette année « perdue » en 2004 serait le prix à payer pour que les concours internes puissent se dérouler en début d'année et non plus au troisième trimestre comme précédemment, ce qui serait effectivement mieux pour les agents promus.

Concernant le travail des CAP, nous avons réaffirmé en préalable notre opposition au **préclassement régional des ITA**. Néanmoins, dans la mesure où ce pré-classement est déjà mis en place, nous avons demandé **la transparence des bilans des réunions de DU comme des classements dans les unités**, par une information personnalisée donnée à chaque agent via Gaia. Nous avons rappelé que le refus

de divulguer des classements concernant les dossiers des personnels ne tiendrait pas devant un tribunal administratif. Madame Pierre indique que ces réunions des DU sont destinées à définir des priorités au niveau des AD, que ces « priorités » excèdent en nombre les possibilités de promotion. Elle considère que ces classements sont des documents internes pour préparer le travail de l'administration dans les CAP. Nous avons indiqué à Mr. Bréchet que notre demande était tout à fait justifiée et qu'elle était pour nous, organisations syndicales, le minimum qui pouvait être fait. Nous avons indiqué que sur ce point, un refus serait pour nous le constat de l'impossibilité d'avoir un quelconque dialogue social constructif à l'INSERM. Mr. Bréchet, manifestement mal à l'aise sur ce dossier face au refus du Secrétaire Général et de la DRH, compte nous faire des propositions rapidement. A suivre...

Concernant le **concours DR2 conditionné par une mobilité hors de l'unité**, Mr Bréchet a indiqué qu'il a été mal compris par les CSS. Il n'est pas question de conditionner le concours interne DR2 à une quelconque mobilité. Son souhait est de valoriser et promouvoir une mobilité thématique et géographique, voir internationale de 2 à 3 ans après le recrutement, cela sera pris en compte au concours en tant que prise de risque au même titre que les autres éléments de leur dossier. A titre indicatif, 2100 chercheurs et seulement 35 demandes de séjours à l'étranger.

Nous avons demandé un bilan de la politique des **contrats d'interfaces**. Les premiers contrats signés sont vieux de 12 à 14 mois, Il existe de multiples formes de contrats d'interfaces : avec l'université, l'agence sanitaire, des contrats de consultance, cela peut concerner des chercheurs et des ingénieurs de recherche. Il y a actuellement 2 procédures pour l'obtention des contrats d'interfaces, la première (50 contrats en 2005) par appel d'offre et évaluation par une commission ad hoc et la deuxième (50 contrats en 2005) concerne uniquement les DU par décision du DG après consultation des CSS (en réalité après consultation du président voir le vice-président de la commission) Nous avons demandé un bilan social et scientifique de ces contrats par le CS.

#### **Les instances scientifiques:**

Nous avons interrogé Mr. Bréchet sur l'information selon laquelle **les Commissions Scientifiques Spécialisées (CSS) n'auraient plus à classer les unités mais uniquement les équipes**. Pour Mr. Bréchet, les CSS doivent avant tout classer les équipes. Il ne veut pas que ce travail soit refait par le Conseil Scientifique (CS) qui n'aurait

plus qu'à interclasser les unités. Concernant le classement des unités par les CSS, nous avons été obligés de lui poser la question de façon directe : « Comptez vous demander aux CSS un classement des unités ? » Il a répondu « oui » (il ne pouvait vraisemblablement pas répondre autrement car l'évaluation des unités par les CSS est statutaire). Il est néanmoins clair qu'il compte dissocier l'évaluation des équipes (CSS) de celle des unités (CS). Les conséquences de cette méthode ont été clairement abordées. A la question : « Allons nous voir des unités créées sans les équipes mal évaluées ? » il a répondu : « oui, c'est exactement ça ». Pour défendre son point de vue, il a rappelé que, par le passé, des unités n'étaient pas créées dès que une équipe posait des problèmes. Avec sa méthode, l'unité sera créée, l'équipe en difficulté pourra reposer un dossier l'année suivante ou se fondre dans les équipes existantes. Nous avons exprimé notre inquiétude par rapport à cette méthode dans la mesure où elle ne tient pas compte de la plus value que peut apporter une équipe au collectif de l'unité.

Le deuxième point abordé concerne **l'évaluation des très grosses unités (TGU) maintenant appelées « Centre de Recherche »**. Cette année, il y a eu des créations de TGU sans visite sur site (il y a eu des visites pour les unités et équipes individuellement mais aucune visite de l'ensemble). Nous avons demandé que les futures TGU soient évaluées par un comité de visite du CS. Nous avons fait remarquer qu'une TGU ne peut se réduire à la seule somme des équipes qui la constituent. Il est nécessaire de visiter et d'évaluer l'ensemble (services communs, plateaux techniques, fonctionnement interne, conseil de laboratoire...). Sur ce point, Mr Bréchet a plutôt été d'accord avec notre demande. Ces dossiers devront être suivis par nos élus dans les instances scientifiques.

Le dernier point abordé concernait la situation des **unités en attente de création pour 2005**. La décision définitive pour les créations sera faite le 28/09/2004. Les « non créées » sont invitées à redéposer un dossier (Mr Bréchet a indiqué que les structures en difficulté ont déjà été contactées). Les unités fermées peuvent survivre 12 mois avec 20% de leur budget, une période de transition avec dépôt de dossier peut être obtenue avec 50% du budget pour les autres.

**En conclusion**, un suivi des différents points abordés et des réponses apportées par la Direction Générale à nos revendications nous permettra de mesurer la réalité du dialogue social à l'INSERM et de décider de l'intérêt de continuer à participer à ces réunions.

V. Dessirier, J. Kister et C. Labat